

5.10.10 0 999 39

AGRI-POLE



DEERE

1246 Rte Haute de Farrou - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE - Tél : 05.65.81.17.19

51 route des Hirondelles
Pech Farrat
46500 GRAMAT
Tél : 05.65.33.41.30

1181 Av Georges Pompidou
12400 SAINT AFFRIQUE
Tél : 05.65.49.04.98

757 route de Pisse Cò
ZA de Calmont
12450 CALMONT
Tél : 05.65.70.25.31

415 Rue des Cazelles
ZA les Combes
12310 LAISSAC
Tél : 05.65.70.71.17

570 Allée du Cap
ZA La Crozette
46090 LE MONTAT
Tél : 05.65.36.05.48

SAS au Capital de 1 180 036,00 € - APE : 4661Z - RCS RODEZ 316 473 305 - N° TVA FR 29 316 473 305
IBAN : FR76 1780 7006 1201 2210 4129 521 BIC : CCBPFRPPTLS

MR TOCABEN EMILE

ZA LES VIEILLES VIGNES

46500 RIGNAC

FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
09/05/2025	825824	1	0093854

Visu - ETI Informatique

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
	Servi par : YANNICK FOUCHE GRAMAT Tél : 05 65 33 41 76					
	Dépôt : 03 GRAMAT					
	Bon de livraison N° : 519284 Du 09/05/2025					
JDVC67009X004	GRAISSE GARD PREMIUM PLUS	12	4,87		4,87	58,44

RETROUVEZ SUR NOTRE SITE INTERNET

www.agri-pole.com
NOS PROMOTIONS PIECES / SAV
ET TOUTES NOS OCCASIONS...

AUCUNE PIECE NE SERA REPRISE NI ECHANGE
APRES 8 JOURS DE DELAI DE LIVRAISON
LES PIECES COMMANDEES SPECIALEMENT NE SERONT PAS REPRISES

CONDITIONS DE VENTE : Les ventes de pièces au détail sont payables au comptant. Tout retour doit être fait dans les huit jours. Les pièces commandées spécialement ne seront pas reprises. En cas de règlement par voie de contentieux, les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. En cas de litig le Tribunal de Rodez sera seul compétent. Avoir valable 1 an - déductible des factures à venir non remboursable

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (Loi 85-98 du 25/01/85).

CONDITIONS DE REGLEMENT : (Loi 92-1442)
Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Pénalités de retard : 1,5 fois le taux légal.

...Papillon à découper...
restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (Loi 85-98 du 25/01/85).

CONDITIONS DE REGLEMENT : (Loi 92-1442)
Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Pénalités de retard : 1,5 fois le taux légal.

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	58,44	11,69
EUROS		58,44	11,69

Règlement : COMPTANT CARTE 70,13 €

Montant TTC

70,13 €

Ri